

Coup d'arrêt pour le chantier des Halles

Le tribunal administratif a suspendu le permis de démolir le jardin des Halles.

Le permis de démolir du jardin des Halles à Paris a été suspendu mercredi par le tribunal administratif, ce qui compromet le monumental chantier de transformation de ce quartier du coeur de la capitale.

"Le juge des référés a ordonné la suspension de l'exécution du permis de démolir du jardin des Halles au motif qu'il y avait un doute sérieux quand à sa légalité", a expliqué Me Laroche, avocat de l'Association Accomplir et de deux autres "groupes" qui avaient déposé en recours en urgence pour demander l'annulation du permis de démolir de la mairie de Paris. "C'est un coup d'arrêt pour le chantier des Halles", a assuré l'avocat. Les trois parties requérantes contestent le parti pris radical de cette démolition. Celle-ci doit notamment aboutir à l'abattage de 343 arbres, avait déploré Elisabeth Bourguinat, de l'association Accomplir. La démolition-reconstruction de ce jardin devait être, à partir de juin (les travaux de voirie ont commencé mi-avril), la première grande étape de ce monumental chantier prévu pour durer au minimum quatre ans. Le marché de maîtrise d'oeuvre passé avec l'architecte David Mangin pour la conception du jardin s'élève à 2 millions d'euros TTC, a rappelé l'avocat.

De son côté, à l'annonce de cette décision, la Mairie de Paris indique que la décision ne portant que sur la conformité du permis de démolir, le prochain Conseil de Paris sera saisi d'un nouveau projet de délibération pour clarifier le dit permis de démolir.

<http://paris-ile-de-france-centre.france3.fr/info/paris-ile-de-france/coup-d-arret-pour-le-chantier-des-halles-63040927.html>